

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MAI 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain VALLET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/05/2015

Présents : tous les conseillers municipaux en exercice (23), à l'exception de Gilles ROUX
Mme JOLIVET Véronique a donné procuration à Mme GUILLEMINOT Karine

Mme JABOULEY Aurélie a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. **Décisions du maire / DIA ;**
2. **Urbanisme ;**
3. **Jury criminel ;**
4. **Convention CNRACL – CDG**
5. **Convention CAF ;**
6. **Chartre en faveur du développement local du solaire thermique ;**
7. **Création et suppression d'un poste ;**
8. **Contrat CAE / CUI**
9. **Intégration des voiries des Jardins du Vercors et des Cèdres dans le domaine public ;**
10. **Questions diverses.**

1. Décisions du maire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises depuis la dernière réunion :

N° de Décision	Date de la décision	Objet
DEC34_2015	04/05/2015	Choix prestataire pour diagnostic Ets BONHOMME
DEC35_2015	04/05/2015	DIA vente GENTHON / CAVELS
DEC36_2015	04/05/2015	DIA vente IDELON / MOMBARD
DEC37_2015	04/05/2015	DIA vente PAILLE / LELONG
DEC38_2015	07/05/2015	Choix Véritas mission CSPS stade de foot

2. Urbanisme :

Monsieur PALLAIS Gilbert, donne connaissance des dossiers examinés par la commission d'urbanisme depuis le dernier conseil municipal. Aucun n'appelle d'observation particulière de la part de la commission ad hoc.

3. Jury criminel :

Conformément à la réglementation il est procédé au tirage au sort des électeurs à désigner pour former la liste préparatoire du jury d'assises :

NOM, PRENOM	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	DOMICILE
COURT Chantal ép. LESPAGNOL	24/05/1943 à ROMANS SUR ISERE	Retraitée	Chemin des Clapiers 26540 MOURS ST EUSEBE
VALENTI Frédéric	11/03/1969 à CHALONS SUR MARNE		4 Impasse Provençale 26540 MOURS SAINT EUSEBE
ROIBET Georges	15/04/1928 à CLERIEUX	Retraité	Chemin des Méannes 26540 MOURS SAINT EUSEBE
MAISONNAS Marie Louise ép. BOUIS	31/01/1927 à ALIXAN	Retraitée	9 Rue des Verveines 26540 MOURS SAINT EUSEBE

MANENT Jean-Marc	15/10/1953 à BOURG DE PEAGE		24 Chemin de Rochas 26540 MOURS SAINT EUSEBE
RICHARD Patricia	13/11/1978 à VALENCE		28 Rue des Genêts MOURS SAINT EUSEBE

4. Convention CNRACL – CDG :

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention avec le Centre Départemental de Gestion de la DROME par laquelle la réalisation des dossiers intéressants la CNRACL pour le personnel communal est confiée à cet organisme.

En effet, compte tenu du fait de la complexité des procédures il semble préférable de confier cette tâche à un agent spécialisé du CDG.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec le CDG 26 pour la réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la CNRACL ;
- ✓ **DIT** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice.

5. Convention renouvellement « Prestation de Services » ALSH avec la CAF :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents du projet de convention « accueil de loisirs 2015-2018 » à passer avec la CAF.

Il rappelle que cette convention vise à bénéficier du financement de la CAF dont la politique d'action sociale familiale permet d'améliorer la vie quotidienne des familles et mieux les accompagner lorsqu'elles rencontrent des difficultés.

Il s'agit de reconduire les conventions déjà signées les années précédentes.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention « accueil de loisirs 2015-2018 » à passer avec la CAF.

6. Charte en faveur du développement local du solaire thermique :

Considérant la complémentarité du « solaire photovoltaïque » destiné à la production d'électricité et de la technologie « solaire thermique » composée d'un circuit d'eau, d'un stockage et de capteurs permettant de couvrir une partie des besoins de chaleur et/ou d'eau chaude sanitaire d'un bâtiment.

Considérant les objectifs du Schéma Régional Air Energie Climat en faveur du développement de l'énergie solaire thermique,

Considérant la reconnaissance de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes comme « Territoires à Energie POSitive pour la Croissance verte »,

Considérant le programme d'actions engagé par la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes.

Considérant l'accompagnement proposé par la Communauté afin d'inciter au développement local d'installations solaires thermiques (eau chaude sanitaire et chauffage).

Considérant l'intérêt que présente la mise en place d'une charte locale en faveur de la qualité des travaux et des installations,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Décide** d'accompagner la dynamique locale en faveur du développement de la filière solaire thermique,
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la charte en faveur du développement local du solaire thermique et de la qualité des installations et à mettre en œuvre, dans le champ de compétence communal, les différentes actions s'y rapportant.

7. Suppression d'un poste d'ATSEM 1ère classe à temps incomplet (30 H 00) et création d'un poste d'adjoint territorial d'animation 2^{ème} classe à temps incomplet (30 h 00) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération par laquelle avait été créé un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps incomplet (30 h 00 hebdomadaires).

Compte tenu des modifications à apporter aux plannings de nettoyage des bâtiments communaux, à la composition de l'équipe de l'ALSH et des mutations internes souhaitées dans le cadre d'une réorganisation des services,

il propose au Conseil Municipal de supprimer un poste d'ATSEM 1ère classe à temps incomplet (30 h 00 hebdomadaires) et de créer un poste d'adjoint territorial d'animation 2^{ème} classe à raison de 30 h 00 hebdomadaires afin que le nettoyage des bâtiments communaux puisse être effectué dans de meilleures conditions,

Sous réserve de l'avis de la CAP consultée le 5/05/2015,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE à compter du 1^{ER} septembre 2015 :

- de supprimer un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps incomplet (30 h 00 hebdomadaires).

- de créer un poste d'adjoint territorial d'animation 2^{ème} classe à temps non complet (30 h 00 hebdomadaires).

DEMANDE à Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires et émet le souhait que soit nommé sur ce poste l'agent qui occupait le poste à 20 H 00, ce à quoi Monsieur le Maire s'est engagé.

8. Contrats CAE / CUI : signature d'une convention CUI/CAE pour l'embauche d'un aide animateur à la cantine et d'un agent d'entretien pour les bâtiments communaux

Monsieur le maire expose que le recrutement d'un aide animateur à la cantine permettrait de faciliter le travail de l'équipe en place et la mise en œuvre dans de meilleures conditions des activités proposées au moment des repas pour les enfants qui fréquentent le service.

Par ailleurs, il propose également le recrutement d'un agent d'entretien pour étoffer le service de nettoyage des bâtiments communaux.

Il propose pour ce faire le recrutement de deux agents en Contrat Unique d'Insertion (dans le cadre d'un CAE) à raison de 22 heures hebdomadaires pour le premier poste et 22 heures hebdomadaires pour le second, et précise qu'une aide de l'Etat sera perçue par la commune en fonction des personnes qui seront recrutées (entre 75 et 90 % du salaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création :

- d'un poste en CUI/CAE à la cantine pour remplir les fonctions d'aide adjoint d'animation à raison de 22 h de travail hebdomadaires, rémunéré sur la base du SMIC, à compter du 01/09/2015 et pour une durée d'un an,
- d'un poste en CUI/CAE au service nettoyage des bâtiments communaux pour remplir les fonctions d'agent d'entretien à raison de 22 h de travail hebdomadaires, rémunéré sur la base du SMIC, à compter du 15/08/2015 et pour une durée d'un an

DIT que les crédits nécessaires sont suffisants au budget 2015.

9. Intégration des voiries du Lot Les Cèdres dans le domaine public :

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération du conseil municipal du 02/09/2013 par laquelle avait été approuvée la décision de principe d'intégrer au domaine public la voirie du lotissement les Cèdres.

Depuis ce dossier est resté en l'état.

Vu la loi N°2004-1343 du 09/12/2004 – Article 62 II,

M. le Maire propose au conseil municipal de finaliser cette opération, compte tenu du fait que tous les lots ont été bâtis depuis, et que cette intégration n'aura pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies concernées.

Il donne connaissance aux membres présents d'un dossier relatif à cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

- **DONNE** son accord de principe pour intégrer toutes les voiries du lotissement les Cèdres dans le domaine public communal, à savoir les parcelles :

<i>Propriétaire</i>	<i>Section</i>	<i>Parcelle</i>	<i>Superficie</i>
PRADIM	AI	254	46 m ²
	AI	277	21 m ²
	AI	272	209 m ²
	AI	273	21 m ²
	AI	278	250 m ²
Ass. Syndicale	AI	219	3262 m ²
des Cèdres	AI	220	145 m ²
	AI	217	300 m ²

- **AUTORISE** M. le Maire à accomplir les formalités d'acquisition des terrains à l'euro symbolique,
- **DIT** que ce classement sera officialisé par une nouvelle délibération lorsque la mutation des terrains sera effective.

Intégration des voiries du Lot Les Jardins du Vercors dans le domaine public : une délibération sera prise ultérieurement.

10. Questions diverses :

Convention entre la commune et l'USM :



Monsieur le Maire expose aux membres présents un projet de convention à passer avec le club de foot de Mours (USM). La commune a entrepris la transformation d'un terrain de foot à 11 gazonné en terrain synthétique avec reprise de l'éclairage.

Compte tenu du fait que ces travaux concernent directement les installations sportives dont la commune est propriétaire et qu'elle met à disposition du club « Union Sportive Mouroise », celle-ci sera maître d'ouvrage des travaux à réaliser et règlera ceux-ci à l'entreprise retenue.




Compte tenu du fait que ces travaux sont réalisés principalement pour les activités du club « USM », ce dernier contribuera à hauteur de **CINQUANTE MILLE EUROS (50.000 €)**.

Le conseil municipal, hors la présence de M. MOMBARD, co-président de l'USM, après avoir pris connaissance de la situation et du projet de convention, à l'unanimité ;

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec l'USM pour le financement de la transformation d'un terrain de foot gazonné en terrain synthétique avec reprise de l'éclairage ;
- ✓ **DIT** que la somme à encaisser est prévue au budget de l'exercice.

-  Journée des anciens combattants : 2 classes seront présentes à la cérémonie le 27/05 à 11h;
-  Semaine Européenne du Développement Durable du 30/05 au 04/06 : exposition à la Salle des

fêtes (1^o étage) de 14h à 18h / Lancement le 30/05 à 11h ;

-  Mercredi 3/06 à 11h : inauguration PAV du Gymnase avec les enfants de l'école ;
-  Soirée théâtrale l'ACLE le 30/05 à 20h45 ;
-  M. PALLAIS : relecture du diagnostic handicapés avec la Sté Bonhomme (réunion avec P.

BERNARD). L'AD'AP va être établi et des dérogations seront demandées ;

- ✚ M. MOMBARD a assisté à une réunion relative à l'élaboration du PCS (très intéressante). Une réunion du groupe de travail aura lieu le 10/06 – inscription (15 places dispo) : DM + GP + AV ;
- ✚ Le 25/06 et le 26/06 : réunion SIABH ;
- ✚ Mac Halon : concert sous l'olivier à la Maison des Associations ;
- ✚ Réunion espaces publics le 21/05 (déplacements à vélo pour la visite des sites)
- ✚ Prochains Conseils Municipaux : le 1^{er} /07/2015 – (présence des conseillers départementaux), puis le 02/09 ou le 09/09.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Le Maire,

BARNERON Séverine	BELLANGER Lionel	BERNARD Patrick	BONHORE Nicolas	BOUCHET Jennifer	BOURGEON Charline
DESSEMOND Arlette	GOMEZ David	GRAILLAT Colette	GUICHARD Valérie	GUILHOT Caroline	GUILLEMINOT Karine
JABOULEY Aurélie	JOLIVET Véronique Absente représentée	LARRA Stéphane	MACHON Yves	MOMBARD Dominique	PALLAIS Gilbert
ROUX Gilles Absent	ROUX Josiane	SANDON Loïc	SGRO Fabienne	VALLET Alain	